



FICHE SIGNALÉTIQUE

1 - Identification

<p>Nom commercial : Graisse au lithium blanche à haut rendement WD-40 Specialist</p> <p>Usage du produit : Nettoyant, lubrifiant</p> <p>Restrictions d'utilisation : Aucune restriction d'utilisation n'a été déterminée.</p> <p>Date de préparation de la FS : 18 novembre 2016</p>	<p>Bureau canadien : WD-40 Products [Canada] Ltd. P.O. Box 220 Toronto (Ontario) M9C 4V3</p> <p>Numéro de téléphone pour l'information : (416) 622-9881</p> <p>Téléphone d'urgence de 24 heures : Canutec : (613) 996-6666 -</p> <p>Désigné pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.</p>
--	--

2 – Reconnaissance des dangers

SIMDUT 2015/classification du SGH :

Aérosol inflammable - Catégorie 1
Gaz sous pression : Gaz comprimé
Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs (RPCCC), lequel a priorité sur l'étiquetage du SIMDUT 2015. L'étiquette du contenant véritable n'inclura pas les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquette ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Éléments de l'étiquette :



DANGER !

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Énoncés de prévention :

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage.
Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Énoncés de réponse

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Énoncés relatifs à l'entreposage

Garder sous clef.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Énoncés d'élimination

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

3 - Composition / information sur les composants

Ingrédient	No CAS	Pourcentage massique	SIMDUT 2015/Classification du SGH
Solvant de pétrole (FTV)	64742-47-8 64742-88-7	45-65%	Toxicité par aspiration - Catégorie 1
Gaz de pétrole liquéfié (n-butane, isobutane)	68476-86-8	30-40%	Gaz inflammable - Catégorie 1 Gaz sous pression - Gaz comprimé
Distillats de pétrole, paraffine lourde hydrotraitée	64742-54-7	<10%	N'est pas dangereux.
Sulfonate de calcium	Exclusif	<5%	N'est pas dangereux.
Dioxyde de titane	13463-67-7	<1%	Cancérogène - Catégorie 2*

*La classification comme cancérogène ne s'applique qu'aux formes respirables. Non applicable à ce produit.

4 – Premiers soins

Ingestion (avaler) : Danger d'aspiration. Ne PAS faire vomir. Appelez immédiatement un médecin, un centre antipoison ou la ligne d'assistance de sécurité WD-40 au 1 888 324-7596.

Contact avec les yeux : Rincez bien à l'eau. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Lavez avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consultez un médecin.

Inhalation (respirer) : S'il y a irritation, emmenez la personne à l'air frais. Si une irritation ou d'autres symptômes se développent et persistent, consultez un médecin.

Signes et symptômes d'une exposition : Dangereux ou mortel si avalé. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons. Peut causer une irritation oculaire et respiratoire. L'inhalation peut causer de la toux, des maux de tête et des étourdissements. Un contact prolongé avec la peau peut rendre la rendre sèche.

Indication de la nécessité d'une aide médicale/un traitement spécial immédiat : Une aide médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utilisez de l'eau pulvérisée, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou de la mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau ou de l'eau en abondance. Le produit brûlé flottera sur la surface et étendra l'incendie.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes nues. L'exposition des contenants à la chaleur et aux flammes extrêmes peuvent faire en sorte à ce qu'ils éclatent souvent d'une force violente. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière. Un mélange de vapeur et d'air peut créer un risque d'explosion dans les espaces confinés. La combustion produira des oxydes de carbone, de la fumée et des hydrocarbures non brûlés.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient toujours porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau. Utiliser un blindage afin de se protéger contre l'éclatement des contenants.

6 – Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Portez des vêtements protecteurs appropriés (voir la section 8). Éliminez toutes les sources d'inflammation et ventilez l'endroit.

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage : Les cannettes qui s'écoulent devraient être mises dans un sac en plastique ou dans un seau ouvert jusqu'à ce que la pression se soit dissipée. Contenir et recueillir le liquide avec un absorbant inerte et le placer dans un conteneur jusqu'à son élimination. Nettoyer minutieusement l'endroit affecté. Signaler les déversements aux autorités comme il est requis.

7 – Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter un contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des veilleuses, des surfaces chaudes et des flammes nues. Débrancher les outils électriques, les moteurs et les appareils avant de vaporiser ou de mettre le contenant près de toute source d'électricité. L'électricité peut créer un trou par brûlure dans le contenant et faire en sorte que le contenu s'enflamme. Afin d'éviter des brûlures graves, ne pas laisser le contenant toucher des terminaux de batteries, des connexions électriques sur les moteurs ou les appareils ou toute autre source d'électricité. Laver à fond avec de l'eau et du savon après sa manipulation. Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. À conserver hors de portée des enfants. Ne pas perforer, écraser ou incinérer les contenants, même lorsqu'ils sont vides. Un mauvais usage intentionnel, comme la concentration de vapeurs et l'inhalation délibérées, peut être nocif ou mortel.

Conditions d'entreposage sécuritaire : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, loin des substances incompatibles. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120 °F (48,8 °C) ou sous la lumière directe du soleil. Aérosol niveau 3 U.F.C (NFPA 30B). Entreposer à l'écart des oxydants.

8 – Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Chimique	Limites d'exposition professionnelle
Solvant de pétrole (FTV)	1 200 mg/m ³ - MPT (recommandé par le fabricant)
n-Butane	1000 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 800 ppm - MPT, Canada - Québec 800 ppm - MPT, Canada - Ontario (sous forme de gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4]) 600 ppm - MPT 750 ppm - LECT de la Colombie-Britannique
Isobutane	1000 ppm - LECT, VLE de l'ACGIH (sous forme de butane, tous isomères) 800 ppm - MPT, Canada - Ontario (sous forme de gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4])
Distillats de pétrole, paraffine lourde hydrotraitée	5 mg/m ³ - (inhalable) MPT, VLE de l'ACGIH (sous forme d'huile minérale) 5 mg/m ³ - MPT 10 mg/m ³ - LECT, Canada - Ontario (sous forme de brume d'huile minérale) 5 mg/m ³ - MPT 10 mg/m ³ - LECT, Canada - Québec (sous forme de brume d'huile minérale) 1 mg/m ³ - MPT, Colombie-Britannique (sous forme de brume d'huile minérale fortement raffinée)
Sulfonate de calcium	Pas de limite établie.
Dioxyde de titane	10 mg/m ³ - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 10 mg/m ³ - MPT, Canada - Ontario 10 mg/m ³ - MPT, Canada - Québec 10 mg/m ³ - MPT, Colombie-Britannique

Les contrôles suivants sont recommandés pour un usage normal de ce produit par les consommateurs :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utilisez dans un endroit bien ventilé.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Évitez tout contact avec les yeux. Toujours vaporiser loin du visage.

Protection de la peau : Évitez le contact prolongé avec la peau. Il est recommandé de porter des gants résistants aux produits chimiques lors d'une manutention dans laquelle un contact avec la peau est probable.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise lors d'un usage normal avec une ventilation adéquate.

Pour un traitement en vrac ou une utilisation en milieu de travail, les contrôles suivants sont recommandés :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation adéquate générale et à aspiration localisée pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Des lunettes de protection sont recommandées si un contact oculaire est probable.

Protection de la peau : Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise si la ventilation est adéquate. Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, porter un respirateur approuvé par NIOSH. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pratiques de travail/d'hygiène : Laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide incolore	Limites d'inflammabilité :	LEI : 0.6% LSE : 5% (Solvant de pétrole)
Odeur :	Odeur de pétrole	Tension de vapeur :	0,009 kPa (0,07 mm Hg) à 20 °C
Seuil olfactif :	Non fixé.	Densité de vapeur :	5,3 (solvant pétrolier)
pH :	Sans objet.	Densité relative :	0.87
Point de fusion/congélation :	Non fixé.	Solubilités :	Insoluble dans l'eau.
Domaine/point d'ébullition :	221-271 °C (430-520 °F) (solvant de pétrole)	Coefficient de partage ; n-octanol-eau :	Non fixé.
Point d'éclair :	<-30 °C (-22 °F) (vase clos ASTM D3828)	Température d'autoignition :	Non fixé.
Taux d'évaporation :	Non fixé.	Température de décomposition :	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aérosol inflammable	Viscosité :	Non fixé.
COV :	40%	Point d'écoulement :	Non fixé.

10 – Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec des oxydants puissants générant de la chaleur.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et autres sources d'ignition. Ne percez et n'incinerez pas les contenants.

Substances incompatibles : Bases, acides et agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée et des hydrocarbures imbrulés.

11 – Information toxicologique

Symptômes d'une surexposition :

Inhalation : Les brumes ou les vapeurs peuvent irriter la gorge et les poumons. De fortes concentrations peuvent provoquer une irritation nasale et respiratoire et des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, des étourdissements et des nausées. L'abus intentionnel peut être dangereux ou mortel.

Contact avec la peau : Peut causer une irritation cutanée à la suite d'une exposition de courte durée accompagnée de rougeurs, de démangeaisons et de brûlures de la peau. Le contact prolongé et/ou répété peut provoquer une délipidation et une dermatite.

Contact avec les yeux : Le contact peut être irritant aux yeux. Peut causer des rougeurs, une sensation de brûlure, une enflure et des lacérations.

Ingestion : Avaler le produit est une voie d'exposition improbable pour un produit aérosol. Si avalé, cette matière peut provoquer une irritation à la bouche, la gorge et l'œsophage. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. Ce produit représente un danger d'aspiration. Si avalé, il peut rentrer dans les poumons et peut causer une pneumonie chimique, des dégâts sérieux aux poumons et la mort.

Effets chroniques : Aucun prévu.

Statut cancérogène : Ce produit contient du dioxyde de titane, lequel est répertorié par le CIRC en tant que cancérogène présumé (2B). Le dioxyde de titane présente seulement un risque de cancer en cas d'inhalation de très fines particules. Dans ce produit, le dioxyde de titane est incorporé dans la graisse et n'est pas présent en tant que particule inhalable. Il n'y a pas d'exposition aux particules de dioxyde de titane inhalables lors de l'utilisation normale de ce produit. Aucun des autres composants n'est répertorié comme cancérogène ou cancérigène présumé par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucun des composants n'est considéré comme un danger pour la reproduction.

Mesures numériques de la toxicité :

La toxicité orale de ce produit est estimée être à plus de 5,000 mg/kg et la toxicité dermique à plus de 2,000 mg/kg selon une évaluation sur les ingrédients. Ce produit n'est pas répertorié comme produit toxique selon les critères établis. Il présente un danger d'aspiration.

12 – Données écologiques

Écotoxicité : Aucune donnée spécifique sur la toxicité aquatique n'est actuellement disponible.

Persistance et dégradabilité : Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

13 - Données sur l'élimination du produit

Les contenants aérosols ne devraient pas être percés, compactés dans des compacteurs pour ordures ménagères ou incinérés. Les contenants vides peuvent être éliminés par des options de gestion des déchets normales. Éliminez tous les produits de déchets, absorbants et autres matériaux conformément à tous les règlements nationaux, d'État et locaux applicables.

14 – Information sur le transport

Description relative à l'expédition terrestre selon DOT : UN1950, aérosols, 2.1 quant. limitée

(Remarque : Les documents d'expédition ne sont pas nécessaires pour des quantités limitées sauf si elles sont transportées par voie aérienne ou par bateau – chaque emballage doit comporter la marque Quantité limitée)

Classification pour le TMD du Canada : Quantité limitée

Description appropriée pour le Transport Maritime (IMDG) : UN1950, Aérosols, 2.1, QTÉ LTÉE

Description d'expédition selon l'ICAO : UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1

REMARQUE : WD-40 Company ne réalise pas de tests sur les contenants aérosol pour s'assurer qu'ils respectent les normes de pression et les autres normes pour le transport aérien. Nous ne recommandons pas de transporter nos produits aérosols par voie aérienne.

15 – Informations sur la réglementation

Inventaire national des rejets de polluants (INRP) : Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés sur la liste des substances de l'INRP :

Solvant de pétrole (FTV) - (64742-47-8, 64742-88-7) 45-65%

Gaz de pétrole liquéfié (n-butane, Isobutane) - 30-40%

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances canadienne ou sont exemptés de notification.

16 – Autres informations

Évaluation des dangers HMIS :

Santé – 1 (risque léger)

Danger d'incendie – 4 (danger sérieux)

Danger physique – 0 (faible danger)

Date de révision : 18 novembre 2016

Remplace la version datée du : 23 janvier 2015

Préparé par : Industrial Health & Safety Consultants, Inc Shelton, CT, É.-U.

Révision par : I Kowalski

Service des affaires réglementaires

1025100/No.0052103